

**ASSEMBLEE NATIONALE**

10 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 305

présenté par  
MM. Gorce, Le Garrec, Mme Hélène Mignon, M. Bapt  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 52****État B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement de l'emploi		84 000 000
Accès et retour à l'emploi		
Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	84 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
<b>TOTAUX</b>	84 000 000	84 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réduire les crédits du programme « Développement de l'emploi » à hauteur de 84 M€ alloués à la dotation pour l'aide à l'emploi dans les hôtels café et restaurants dont l'action n'a pas été efficiente et encourage les emplois précaires dans ce secteur. Cette réduction pourrait servir à augmenter les crédits du programme « Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques » pour augmenter les crédits prévus pour les contrats de professionnalisation destinés aux jeunes.